



Paris, le 26 juillet 2021

Monsieur le Président de la République,

Compte tenu des bouleversements d'agenda liés à la crise sanitaire, les dernières tables rondes et la clôture du Beauvau de la Sécurité ont été reportées à la rentrée de septembre 2021.

Nous en prenons acte, et voulons croire que cela n'affectera aucunement la volonté affichée d'une réforme que les personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés de Police attendent depuis trop longtemps.

Nous savons que les discussions budgétaires sont déjà bien entamées et attirons votre attention sur la nécessité qu'y soient programmées les moyens pour **parvenir à la reconnaissance de ces 24000 personnels** sans qui la Police Nationale ne pourrait pas fonctionner.

Nous n'avons eu de cesse de réitérer le caractère nécessaire de cette évolution.

Dans ce cadre, nous avons développé les nombreuses attentes et particulièrement rappelé les deux impératifs prioritaires pour les personnels que nous représentons :

- l'attribution de **l'Indemnité de Sujétions Spéciales pour l'ensemble des personnels** administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés travaillant pour la Police Nationale
- le retour à une **gouvernance sous la coupe du Directeur Général de la Police Nationale** avec la création de vrais corps de soutien administratif et technique de la Police Nationale.

Sur le premier point :

l'ISS, plus communément appelée « prime de risque », est une indemnité qui correspond à un pourcentage du traitement brut et intégré dans le calcul des droits à pension.

Tous les commissaires, officiers, gradés et gardiens de la paix bénéficient de cette ISS, qu'ils soient exposés ou non, qu'ils soient affectés à des missions opérationnelles ou non.

Ainsi, lorsque qu'un administratif, un technique ou un scientifique sont affectés dans un service de Police et travaillent parfois aux mêmes missions que leurs collègues dits « actifs », outre la différence de traitement, il y a de surcroît une inégalité de traitement relative à cette indemnité.

Au sein de l'administration pénitentiaire, c'est la communauté de travail qui est concernée par l'ISS, et comme les surveillants, les personnels administratifs et techniques disposent d'une ISS entre 24 et 26%.

Ce qui leur permet une rémunération meilleure en activité, et notamment l'opportunité de mieux se loger, et un niveau de pension plus décent.

Il n'est pas rare, en effet, d'avoir à faire à la déception et l'amertume de collègues qui souhaitant partir en retraite après plus de 40 ans au service de la maison Police, réalisent que leur pension ne sera pas beaucoup plus élevée que le minimum vieillesse.

Ce constat est d'autant plus insupportable qu'avec l'assassinat de Stéphanie MONFERME à RAMBOUILLET, le 23 avril 2021, c'est le troisième personnel administratif qui meurt uniquement pour avoir été au service de la Police Nationale (après Jessica SCHNEIDER à MAGNANVILLE, et Brice LEMESCAM à PARIS).

Tout le monde le reconnaît aujourd'hui : le fait de travailler en Police est en lui seul un facteur d'exposition au danger.

Travailler en Police, c'est risquer d'être ciblé, au service, sur le trajet du service, ou même à domicile.

Notre exposition est encore plus grande du fait que nous ne sommes ni armés, ni équipés de moyens de protection.

Nous sommes encore plus enclins à devenir des cibles pour les délinquants, criminels ou terroristes.

Certes le risque zéro n'existe pas, et l'attribution de l'ISS n'empêchera pas de manière assurée tout drame à venir, mais elle permettra d'éviter certains dangers dans la vie quotidienne, et empêchera d'alourdir la tristesse d'attaques intolérables, avec une amertume liée à l'absence de considération qui n'a que trop duré.

Toutes nos autorités en conviennent, et tous nos interlocuteurs qui découvrent que nous ne sommes pas logés « à la même enseigne » que les autres personnels de police ou que nos homologues de l'administration pénitentiaire, nous apportent leur soutien.

De ce fait, les positions, au sein du gouvernement, de l'assemblée, et de la Police Nationale, ont généré des espoirs en la matière et les conclusions du Beauvau de la Sécurité sont très attendues.

Sur le deuxième point :

Il ressort que, depuis onze ans, la Police Nationale n'est plus administrée dans son entièreté par son Directeur Général, ce qui ne facilite pas le travail de reconnaissance des personnels.

En 2010, les personnels administratifs et techniques de la Police Nationale sont passés en gestion sous la coupe de la Direction des Ressources Humaines du Secrétariat Général du Ministère de l'Intérieur.

Ce qui pose deux types de problèmes.

D'une part, nous avons perdu notre appellation, notre formation, notre gestion de carrières, nos particularités...

... et d'autre part toute opportunité de reconnaissance de nos spécificités du fait d'une gestion par une entité qui gère une dominante de personnels de préfectures.

En résumé, la DGPN connaît nos emplois, nos spécificités, nos contraintes et reconnaît que l'on ne travaille pas en Police comme ailleurs, mais ne dispose ni du pouvoir, ni des moyens pour œuvrer pour cette reconnaissance.

En revanche, la DRH dispose de toute latitude pour nous gérer, mais elle méconnaît tant nos problématiques qu'elle n'apporte aucune réponse aux attentes en matière de reconnaissance.

C'est la raison pour laquelle nous sommes oubliés de tous les protocoles de ces dernières années.

La création de corps de soutien opérationnel administratif et technique de Police et le positionnement des personnels scientifiques dans le domaine opérationnel, ouvriraient des perspectives de reconnaissance de toute la communauté de travail « Police Nationale ». Ainsi, la DGPN pourrait envisager des perspectives d'évolution de toute l'institution pour une efficacité optimisée.

Nous avons eu des échanges avec votre directeur de cabinet, votre conseiller en Sécurité et avons insisté sur le fait que nous sommes à un tournant essentiel, et que le contexte est tel qu'en l'absence de mesures concrètes, c'est le potentiel de toute la Police Nationale qui s'en trouvera obéré.

Il est crucial pour la sécurité de notre pays, que la communauté de travail Police Nationale, soit gérée et administrée par une seule entité. Il est également primordial que la reconnaissance de la nation et de l'exécutif s'applique à TOUS les personnels qui travaillent pour la Police Nationale.

Et il est indispensable, pour l'équilibre de l'Institution et pour la motivation de celles et ceux qui y exercent, d'octroyer l'ISS à l'ensemble de la communauté de travail « Police Nationale ».

Vous aurez compris, Monsieur le Président de la République, que **les enjeux du Beauvau de la Sécurité vont bien au-delà de simples revendications catégorielles**, et que les conclusions qui seront rendues et les budgets qui y seront affectés conditionneront l'évolution d'une institution que nul ne peut négliger dans un contexte aussi tendu que celui dans lequel nous vivons.

Nous avons pris des engagements auprès de votre Directeur de cabinet, de votre Conseiller en Sécurité, du premier Ministre et de ses équipes, ainsi que du Ministre de l'Intérieur, en cas de conclusions positives pour les personnels que nous représentons.

Le cas échéant, nous respecterons ces engagements.

Mais avant tout, nous devons respecter les engagements de représentation de nos mandants, et s'ils devaient être déçus par les conclusions du Beauvau de la Sécurité, nous les soutiendrons bien évidemment.

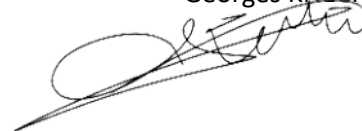
Nous nous en remettons à vous, car vous pouvez impulser la volonté politique nécessaire à la mise en adéquation des attentes des agents avec l'intérêt général.

Persuadés que vous aurez saisi l'importance de cette échéance, nous voulons croire en votre détermination en la matière, pour que comme vous l'aviez annoncé en 2017, le politique reprenne la main sur la technocratie.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire Général du SNIPAT

Georges KNECHT



Destinataire :

M. le Président de la République
55 rue du faubourg Saint-honoré
75008 PARIS